

Les crédits

M. Paul Szabo (Mississauga-Sud, Lib.): Madame la Présidente, l'orateur précédent, le député de Fraser Valley-Est, a abordé un certain nombre de questions à propos desquelles j'ai des observations à faire. J'ai également une question à son intention.

Le député a parlé brièvement de l'option de retrait. Les Canadiens devraient comprendre que la disposition de retrait dont il parle n'a rien à voir avec la question qui a été soulevée par notre gouvernement dans sa politique ni en fait par les mesures que nous avons l'intention de proposer.

L'option de retrait est un truc que le Parti réformiste a utilisé simplement pour attirer l'attention des médias. Cela n'avait absolument rien à voir avec une option légitime. Le premier ministre a bien dit que si l'on voulait se retirer du régime de retraite, ce serait permis. On ne le propose cependant pas pour les députés.

Deuxièmement, le député dit que nous devrions donner l'exemple et que nous ne devrions avoir aucun privilège spécial. Cela me paraît juste. Cependant, les députés de quelque parti qu'ils soient ont été élus en sachant bien en quoi consistait le régime de rémunération et que le Parti libéral avait proposé d'apporter deux modifications au régime de retraite actuel. Il s'agit d'abord de mettre fin au cumul et, deuxièmement, de reconsidérer l'âge auquel les députés auront le droit de toucher des prestations de retraite.

Les députés étaient au courant. Ils se sont portés candidats à une charge publique dont ils connaissaient exactement le régime de rémunération.

Certains députés disent maintenant qu'il ne devrait y avoir aucun privilège spécial. Le député ne trouve-t-il pas qu'il ne s'agit pas d'un privilège spécial mais d'un droit pour tout député de savoir en quoi consistera sa rémunération, quel genre de charge publique il brigue et quel genre de planification il devra faire? Aurait-il l'obligeance de nous dire en quoi devrait consister exactement à son avis la rémunération d'un député et si, comme il le soutient, il ne devrait pas y avoir de régime de retraite ou quoi que ce soit de comparable à ce qu'on offre dans l'entreprise privée?

Il n'est que juste que les Canadiens comprennent que les députés doivent être rémunérés eux aussi.

M. Strahl: Madame la Présidente, le député a soulevé deux points. Il a d'abord dit que les députés devraient certes savoir quel genre de charge publique ils briguent quand ils se portent candidats. Nous avons cherché à nous faire élire sous le régime d'un ensemble de règles. Nous allons les modifier. Comme elles fluctuent continuellement, elles vont nécessairement changer.

Je ne vois rien de mal à les modifier en cours de route, pour ainsi dire. Je crois que les Canadiens l'exigent. Un sondage d'opinion révélerait sans doute que, tel qu'il existe actuellement, le régime de retraite est très mal reçu.

Il a par ailleurs parlé de rémunération. Je sais que les députés d'en face ont toujours essayé de compter des points à ce chapitre,

mais le Parti réformiste n'a jamais estimé que le régime de rémunération était trop généreux pour les députés. C'est le régime de retraite qui l'est.

Nous répétons encore et toujours que nous parlons du régime de retraite qui est trop généreux tel qu'il existe actuellement, et que six années c'est trop rapide pour accumuler tant d'avantages.

M. Ted McWhinney (Vancouver Quadra, Lib.): Madame la Présidente, ce débat est utile et informatif, car le gouvernement s'est engagé à réformer le régime de retraite. Nous prenons très au sérieux cet engagement du parti ministériel et nous sommes actuellement en train de discuter de la question et d'évaluer les idées exprimées. Il est évident que ce problème peut être réglé avant les prochaines élections générales.

Bien qu'on ait parlé de cas hypothétiques de députés qui pourraient démissionner demain et toucher de généreuses pensions, je ne crois pas qu'aucun d'entre nous envisage de démissionner en ce moment. Nous avons le temps et l'obligation d'examiner la question à fond.

Il y a aussi consensus sur le fait que les salaires et les régimes de retraite font partie d'un tout, mais on semble penser que les députés sont sous-payés, alors que leurs pensions sont trop généreuses.

● (1345)

Voilà le genre d'équilibre que le gouvernement doit rechercher, et c'est ce qu'il fera. Nous voulons être équitables envers tout le monde et nous voulons que les députés soient traités comme le reste de la population. Nous aurons donc ces considérations à l'esprit quand nous aborderons ces réformes.

Certains aspects ont été abordés durant la campagne électorale. S'ils n'ont pas été mentionnés dans des documents du gouvernement, ils ont été soulevés lors de rencontres réunissant des candidats de tous les partis. Il est intéressant de signaler qu'un consensus se dégage facilement au sujet de ces questions.

On reconnaît qu'il est injuste que les députés reçoivent des prestations de retraite de la Chambre lorsqu'ils sont encore jeunes, actifs, en bonne santé et capables de s'engager dans d'autres activités. Par conséquent, il serait juste et équitable que les prestations commencent à être versées à 55 ans—ou je dirais à 60 ou 65 ans—ou conformément aux dispositions habituelles concernant la retraite à l'échelle nationale. C'est une question que le gouvernement prendra certainement en considération.

La question du cumul de pension et de traitement a été soulevée durant la campagne électorale, et nous reconnaissons tous que les exemples flagrants qui ont été cités—il y en a eu plusieurs—ont vraiment inquiété la population. Même si ces cas ne sont pas très nombreux, ils soulèvent non seulement la question de la justice, mais aussi celle de l'apparence de justice et celle de l'équité envers tous les citoyens. Si un ex-député accepte un poste important assorti d'un salaire faramineux au sein de l'appareil gouvernemental, les gens disent à juste titre que ce n'est pas convenable.